

Le 12 janvier 2009, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puaud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Adjoint, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre**, M. Philippe **Laveix**, Mme Marie-José **Lawther**, M. Claude **Lumeau**, M. Serge **Maurin**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : Mme Ghislaine **Curoy** (pv. Madame Annette QUEBEC)

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 décembre 2008.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du 08 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Paul SOUAN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

Point à ajouter à l'ordre du jour :

- 1- **OPERATION DE RECENSEMENT DE LA POPULATION** - Barème indemnitaire des agents recenseurs
- 2- **Club de Haltérophilie Athlétique de Entre-deux-Mers** É demande de subvention exceptionnelle

ORDRE DU JOUR

1. LE FOYER DE LA GIRONDE

- **proposition de rétrocession d'une parcelle propriété du Foyer la Gironde jouxtant le cimetière**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec les responsables du Foyer de la Gironde. Ces derniers lui ont proposé de donner suite au courrier adressé par Monsieur Martin, alors maire, en date du 15 mai 1997, lequel portait la commune acquéreur d'une parcelle cadastrée section AX n°1 jouxtant le cimetière et longeant la RD 671 à l'entrée du bourg en provenance de Bordeaux. Cette parcelle constitue un délaissé d'opération à la suite de la construction de la RPA et faisait manifestement partie des surfaces vendues à l'époque par un même propriétaire.

Le Foyer de la Gironde a expliqué qu'il n'avait pas vocation à gérer du foncier non bâti et propose aujourd'hui de rétrocéder cette parcelle à titre gratuit et de prendre à sa charge les frais d'acte et d'arpentage.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal accepte par 19 voix cette rétrocession aux conditions sus-énoncées et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire à l'effet de signer l'acte authentique.

LOCAL COMMERCIAL PLACE DE LA REPUBLIQUE

Proposition de plan de financement et de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Monsieur le Maire évoque la possibilité d'aménager les locaux de l'office de Tourisme sous les arcades ce qui permettrait de dégager l'immeuble à l'angle de la rue St Romain et d'en disposer pour aménager une grande bibliothèque-médiathèque.

Il rappelle la proposition faite à cet effet, d'acquérir un local commercial d'une surface de 45,35 m² situé au rez-de-chaussée de l'immeuble en cours de rénovation cadastré section AX n° 371, place de la République (ancien hôtel de France), commercialisé par l'Agence Immobilière d'Aquitaine sise à Bordeaux.

Le coût de cette opération s'élève à 117 630 " TTC. Une remise de 10 % est consentie par le vendeur. Ce projet d'acquisition n'est manifestement pas éligible à l'aide du Département ou de la Région. Cependant une demande d'aide peut être présentée au titre de la réserve parlementaire. Un courrier a été adressé en ce sens à Xavier Pintat, Sénateur de la Gironde, lequel a signifié son intérêt pour le projet et demande que lui soient adressés divers éléments constituant la demande d'aide. Une estimation du bien a été demandée auprès de France Domaines.

Le plan de financement se présente comme suit :

	D	R
Prix de l'acquisition	117 630,00 "	
Remise 10 %	11 763,00 "	
	105 867,00 Ö	
<u>Subventions</u>		- Ö
Part d'autofinancement ou emprunt		105 867,00 Ö
Total TTC	105 867,00 Ö	105 867,00 Ö

A réception de la réponse du Sénateur Pintat, Monsieur le Maire reprendra contact avec le promoteur. Le Conseil Municipal devra alors délibérer pour finaliser ce projet d'acquisition.

Monsieur le Maire indique en outre que l'aménagement de l'office de tourisme est de la compétence de la Communauté de Communes. La mission de la commune s'arrête à l'acquisition foncière d'un local commercial qui sera mis à disposition.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- Emet un avis favorable à ce projet,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide au titre de la réserve parlementaire attribuée aux Sénateurs.

3. POINT SUR LA GESTION DES PARCS DE MATERIELS INFORMATIQUES DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Lawther rend compte des discussions menées avec Monsieur Bounader, prestataire informatique, installé place de la République à Sauveterre au sujet de la gestion du parc informatique communal.

Il a été décidé fin novembre de revoir le contrat de maintenance des parcs école maternelle/école élémentaire/mairie passé avec l'entreprise Bounader Informatique en 2003.-

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

pour faire un état des lieux, une analyse de la situation au niveau des installations informatiques. Monsieur Bounader, prestataire informatique de proximité qui assurait la maintenance de ces installations depuis 2003 dans le cadre d'un contrat annuel global reconductible tacitement.

Le parc informatique complet représente 32 ordinateurs et 1 serveur, tous en état qualitatif incertain, dont plusieurs en état d'obsolescence fonctionnent encore sous Windows 95. Monsieur Bounader a d'ailleurs « bricolé » et offert quelques postes anciens à l'école maternelle pour permettre aux enfants de s'initier à l'informatique. Cependant de plus en plus de logiciels n'acceptent plus ces systèmes d'exploitations trop anciens.

Le contrat de maintenance passé en 2003 comprenait 5 packs de maintenance pour un coût annuel de 2 485 " HT . soit 3 pack pour la mairie et 1 par école . à raison de 14 heures de maintenance ou 4 interventions sur site par pack- soit un équivalent de 70 heures de maintenance ramenant le prix de l'heure à 35,50 " HT - ce qui constitue un prix horaire d'intervention tout à fait raisonnable.

En pratique, il n'est pas possible d'évaluer ce contrat car le nombre d'intervention n'a pas été quantifié à défaut de « ticket d'intervention », ni pour ce qui concerne la mairie, ni pour ce qui concerne les écoles.

Madame Lawther souhaite faire évoluer cette prestation et ne plus raisonner en pôle d'intervention mais en gestion d'un parc informatique global rassemblant les deux écoles et la bibliothèque soit 32 stations de travail et un serveur.

Madame Lawther préconise la mise en place d'une prestation de maintenance suivie et gérée par Bounader Informatique, avec un bilan trimestriel sur la base des tickets d'intervention . cette formule permettra d'anticiper le risque et de programmer le renouvellement du parc informatique sur les trois années à venir.

En outre, Madame Lawther a inscrit la commune sur le dispositif « labellisation Internet des écoles » pour être informée de ce qui se passe. On peut imaginer la mise en place de laboratoire de langues vivantes, de visioconférences. Des projets à étudier. 64 écoles sont aujourd'hui labellisées Internet ; il serait valorisant qu'une école rurale bénéficie de ce label. Madame la Directrice est favorable à cette démarche. Il peut être envisagé également d'équiper le service d'accueil périscolaire et la bibliothèque de quelques postes afin de faciliter l'accès à l'informatique ainsi qu'à internet notamment pour des enfants qui ne disposent pas d'équipements informatiques à domicile.

Dans la perspective de ces objectifs de développement, Madame Lawther voudrait renforcer le partenariat de la commune avec l'entreprise Bounader Informatique et que cette dernière fasse force de proposition pour la commune.

Par ailleurs, à la demande de Madame la Directrice, il est proposé de remplacer l'ordinateur dont elle disposait pour la gestion de l'école. Cet ordinateur, mis à disposition de l'école par l'inspection académique en 2003 pour la gestion de la base-élève, a subi des dommages et se trouve hors d'usage. La commune s'était engagée par convention signée avec l'Académie, à assurer ce matériel et à prendre en charge sa maintenance au-delà de la période de garantie de 3 ans. Il y a lieu en conséquence de pourvoir au remplacement de ce matériel. Une proposition d'équipement a été demandée à la société Bounader Informatique. Il a également été demandé de upgrader la connexion Internet de l'école maternelle qui n'est actuellement que de 512 ko.

Monsieur Bounader vient d'adresser une proposition par messagerie électronique ce soir à 18 heures à Madame Lawther, laquelle n'a pu en prendre connaissance et l'analyser préalablement à la séance du Conseil Municipal. Cette dernière demande au Conseil Municipal de lui laisser carte blanche, en s'attachant l'aide de la responsable du pôle administratif de la mairie pour bien cadrer la prestation sur la base des installations existantes, afin de négocier au mieux ce contrat avant de le soumettre à la signature de Monsieur le Maire, de même que le remplacement du poste informatique de la Directrice de l'école élémentaire.

La classe informatique avait été installée par l'Académie dans la salle TICE de formation des maîtres. Il lui semble qu'il y avait eu une forme de participation de l'Académie (subvention) ; Monsieur Puaud suggère à Madame Lawther d'interroger l'école ou les services de la mairie ou de se rapprocher des services de l'Académie faire le point à ce sujet et l'informer des projets envisagés. Le club Microtel, utilisateur de la salle, sera également informé des mesures et projets à venir.

Monsieur le Maire remercie Madame Lawther pour ce travail de fond et trouve indispensable de faire évoluer ces installations, tant à l'école maternelle qu'à l'école primaire, compte tenu des nécessités des nouveaux applicatifs. Il suggère également à Madame Lawther de se rapprocher de Pascal Righi, le Principal du Collège, qui a mis en place un « Espace Numérique de Travail ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame Lawther à finaliser ces négociations et autorise Monsieur le Maire à passer le contrat d'assistance et de maintenance pour l'ensemble des parcs informatiques des écoles maternelle, élémentaire ainsi que de la bibliothèque.

4. SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

Proposition d'acquisition d'un souffleur à dos

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Tomada, Adjoint aux services techniques et à la voirie, expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé d'acquérir pour le service technique communal un souffleur à dos pour nettoyer les allées. Une consultation est engagée ; une troisième proposition est attendue. Les offres obtenues seront portées à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

5. PROGRAMME DE LA FETE DE LA MUSIQUE 2009

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Combefreyroux, Adjointe à l'Animation, présente la programmation de la fête de la Musique 2009.

Cette fête se déroulera le dimanche 21 juin après-midi, jusqu'en début de soirée ; il est proposé une fête différente de celle organisée l'an passé . cette fête aura lieu dans la cour de l'école élémentaire ; le perron fait office de estrade naturelle et le préau de scène couverte.

Le groupe tête d'affiche choisi est extrait de la programmation des scènes d'été 2009 du Conseil Général de la Gironde . Il s'agit du groupe « Oncle Strongle », groupe déambulatoire et autonome techniquement. S'agissant d'une commune de -2000 hab., ce groupe est préfinancé à hauteur de 50 % par le Conseil Général. La lettre d'engagement a été expédiée.

Madame Combefreyroux propose également d'inviter les amateurs de musique à se produire, ainsi que les anonymes qui ont envie de participer pour le plaisir, chacun à son niveau pour partager un moment convivial et multiplier les styles musicaux.

L'école de Musique va être contactée ainsi que le collège. Il sera suggéré aux élèves des établissements scolaires de la commune d'imaginer des affiches pour cette manifestation.

Monsieur le Maire remercie Madame Combefreyroux et suggère que la Commune et la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre De Guyenne communiquent ensemble sur ces évènements.

6. Halte camping car : fonctionnement actuel et proposition de fonctionnement futur

A la suite de la discussion qui s'est tenue lors de la séance précédente lors de l'établissement des tarifs communaux 2009, Monsieur le Maire a souhaité que le point soit fait sur le fonctionnement de la halte camping-car.

Madame Combefreyroux, adjointe au tourisme, présente en présence de Monsieur le Maire, deux points d'accueil halte camping-car situés sur le territoire de l'Entre-deux-Mers et leurs modalités de fonctionnement, établi par Ludovic Bagilet, agent d'accueil de l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-mers, en poste à Sauveterre.

Des aires de service camping-car sont connues à Cadillac, Créon, Frontenac, Fontet, La Réole, Monségur, Pellegrue. Les services et tarifs sont variés.

A Sauveterre, l'aire de service se situe à proximité de l'arrivée de la « Voie Verte » Roger Lapébie. L'eau et l'électricité sont à disposition moyennant le prix de 0,50 " pour 1 h 30, payable par jeton à insérer dans un monnayeur. Le stationnement est gratuit s'agissant d'une aire en libre accès. Les jetons sont vendus auprès du Petit Casino, de la Maison de la presse des Arcades, ainsi que de l'office de tourisme. Ces modalités de fonctionnement ont été mises en place de manière informelle en 2003 lors de la mise en service de la halte. L'association Tourisme Animation bénéficie des recettes ; les commerçants dépositaires perçoivent une commission sur la vente des jetons. Les charges de fonctionnement (fluides, entretien) incombent à la commune. Le coût des fluides ne peut être individualisé car l'alimentation en eau et en électricité est raccordée au compteur qui dessert également l'atelier et la station de purification.

Monsieur le Maire pose 2 questions :

- la tarification
- Le mode d'organisation du service

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, décide :

- De formaliser ce service en donnant par convention la gestion du service (monnayeur) à l'association Tourisme Animation, qui continuera de percevoir les recettes,
- De proposer à l'association Tourisme Animation d'appliquer le tarif de 1" le jeton pour 1 h 30 d'accès aux réseaux

7. PLU : POINT D'AVANCEMENT

· Réunion d'avancement de la procédure avec les services de la DDE et les commissions Urbanisme et Développement Durable.

A la demande de Monsieur le Maire, Maître Laveix rend compte de la réunion qui s'est tenue le 5 janvier 2009 à la mairie en présence du Maire, des membres des commissions Urbanisme et Développement Durable, des techniciens des services de la DDE, Monsieur Gueguen et Madame de Stoplère, ainsi que de Monsieur Cassagnaud, architecte des Bâtiment de France.

La démarche engagée par la commune de Sauveterre avec le recrutement direct d'un ingénieur en lieu et place d'un cabinet d'étude est inhabituelle dans sa catégorie de collectivité. L'intérêt manifeste de cette organisation est de participer à l'ensemble du processus pour bien cerner les spécificités du PLU applicable à la commune.

Les services de la DDE, assistant technique, n'avaient pas bien cerné la notion d'accompagnement et quelques interrogations subsistaient ; cette réunion a permis de faire l'état d'avancement du projet et de s'accorder sur la méthode de travail.

Muriel Grandchamp, ingénieur, s'attache à préparer concomitamment les deux documents de bases de travail :

- Le PADD
- Le Diagnostic : photographie de la commune et perspective de développement avec simulation d'évolution à minima/maxima en fonction des variations de population.

En s'appuyant notamment sur les ressources locales (élus, rendus d'étude, syndicat et établissement publics locaux) selon leurs compétences.

France a également été associé à cette démarche dans la zone ZPPAUP (õ õ). Un exemple est donné quant à l'intérêt de ce dispositif : en matière de forme urbaine site par site, comment faire évoluer un zone commerciale sans dénaturer la bastide.

En bref, la quasi-totalité des diagnostics et PADD devrait être achevé fin janvier. Quasi-totalité car quelques éléments de référence ne seront pas encore exactement connu, tel le résultat du recensement de la population qui se achèvera le 15 février.

Il est prévu de réunir les deux commissions le 30 janvier afin que Madame Grandchamp expose son travail.

Ces documents achevés seront ensuite porter à la connaissance du public (blog, réunion publiqueõ) en vue de amorcer la phase de concertation et de amener ensemble leur contenu.

Il y aura lieu ensuite de choisir les 2 études thématiques qui auront un intérêt pour la commune. Ces études, d'un cout moyen de 10 000 ", bénéficient d'une aide au financement de l'Etat à hauteur de 4200 " .

Deux thèmes essentiels se dégagent :

- paysage et formes urbaines
- analyse des déplacements, compte tenu des spécificités de la commune (n%ud routier) et de la volonté de privilégier les modes de déplacement doux (piéton, vélo).

En terme de financement global de l'opération de révision du PLU, Maître Laveix fait savoir que la commune ne percevra rien avant 2010. En effet, il se avère que le dossier devait être déposé avant fin mars pour un financement acquis en fin de année suivante (décembre 2009) . Or se agissant de la période électorale, la décision ne a été prise que au mois de mai et le financement de l'Etat sera donc reporté à l'an 2010 . La Dotation Globale de Décentralisation (DGD) attendue serait de l'ordre de 20 000 " .

Maître Laveix termine en rappelant que le souci de l'Etat et l'objectif de la loi SRU est de augmenter la « densification » (l'habitat raisonné) et « l'économie de l'espace » afin que les services publics soient en cohérence.

8. OPERATION DE RECENSEMENT DE LA POPULATION

. Barème indemnitaire des agents recenseurs

Monsieur Tomada, désigné coordonnateur des opérations de recensement par le Conseil Municipal, expose les modalités de mise en %uvre du recensement de la population.

Les communes de moins de 10 000 habitants sont réparties en 5 groupes, recensés à tour de rôle, dans un ordre déterminé, sur une période de 5 ans. Ce qui revient à dire que les communes de . 10 000 habitants sont recensées tous les 5 ans. Sauveterre de Guyenne fait partie du 1^{er} groupe de communes et sera recensée sur la période du 15 janvier au 14 février 2009.

Il appartient à la commune de organiser le recensement selon les directives et au moyen des dotations données par l'Insee. La commune est découpée en 4 districts, confiés à 4 agents recenseurs, recrutés à cette fin et dont la rémunération doit être fixée par le Conseil Municipal.

Il est proposé de reconduire la tarification nette établie en 2004, laquelle correspond à celle appliquée par la plupart des communes et de ajouter toutefois une indemnité kilométrique forfaitaire versée au terme de la mission laquelle ne existait pas en 2004.

- bulletin individuel : 1,23 "
- bulletin de logement : 0,62 "
- autres bulletins : 0.62 "
- forfait par séance de formation : 25 "
- indemnité de déplacement mission complète : 100 "

le tarifation par 19 voix pour et autorise Monsieur le Maire à BP 2009.

9. CLUB D'HALTÉROPHILIE ATHLETIQUE DE L'ENTRE-DEUX-MERS

. Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier adressé par le Président du Club d'Haltérophilie Athlétique de l'Entre-deux-Mers (C.H.A.E.M.) sollicitant une subvention exceptionnelle dans le cadre d'un projet de déplacement en Autriche.

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Lawther présente le Club d'Haltérophilie, lequel représente aujourd'hui près de 160 licenciés et « tire son chapeau plus que haut » à cette organisation admirable. « Bravo à ces bénévoles ». Le club est ouvert tous les soirs, avec tous les jours quelquefois pour accueillir les adhérents . une section « tennis de table » et une section « badminton » ont été également ouvertes lesquelles accueillent également les enfants.

Concernant cette demande de subvention exceptionnelle, le projet de déplacement en Autriche fait suite au Championnat FSGT d'haltérophilie organisé par le Club en avril 2007 et au cours duquel avait été reçue une délégation d'athlètes autrichiens en vue d'une organisation internationale dans les années à venir. Le club vient ainsi de recevoir par l'intermédiaire de la fédération nationale, une invitation pour un stage de perfectionnement d'une semaine en Autriche, du 16 au 23 août 2009, avec en finalité une compétition franco-autrichienne. Une délégation de 15 membres issus de l'ensemble des clubs haltérophiles français a été sélectionnée dont 3 athlètes du CHAEM, Marjorie Maisonneuve (cadette), Flavienne Brossard (senior femme) et Emmanuel André (senior homme), ainsi que Patrick Brossard en tant que entraîneur national de l'ensemble de la délégation.

Le coût financier de cette opération est particulièrement important pour le Club (500 " /personne soit 2 000 ") et ce dernier sollicite une aide évaluée à 400 " .

Après échanges de vues, le Conseil Municipal est d'accord sur le principe. Cependant, il remarque qu'un des membres sélectionnés fait partie des « jeunes » et relève en ce sens de la compétence de la CCPSG ; il voudrait à ce titre s'assurer que par la Communauté de Communes, les communes de résidence des athlètes aient également été sollicitées. Madame Lawther est chargée de faire le point sur les aides accordées . Le Conseil Municipal validera la demande d'aide lors de la prochaine séance.

10. TARIF CONCESSION CIMETIERE

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Larmandieu, garde-champêtre communal a relevé les tarifs pratiqués aux alentours en matière de concessions funéraires. Ce prix est actuellement de 30 euros le m² à Sauveterre pour une durée de concession cinquantenaire.

COMMUNE	Tarif m ² tombe	Tarif m ² caveau
Monségur	77 " (30 ans)	103 "
La Réole	55 " (30 ans)	120 " (perpétuité)
Langon	96.03 " (30 ans)	385.92 " emplacement + 25 "
Sauveterre de Guyenne	30 ans (50 ans)	30 "

Il est proposé de porter le prix des concessions de cimetière à 55 " le m² (tombe et caveaux) pour une durée n'excédant pas 50 ans, renouvelables pour les tombes comme pour les caveaux et ce à compter du 1^{er} février 2009.

Le Conseil Municipal adopte le tarif proposé par 19 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES

- **Acquisition véhicule électrique Æ autorisation dépôt de subvention auprès de l'ADEME et du Conseil Régional.**

Pour faire suite à l'acquisition d'un véhicule électrique, il appartient à la commune et non au fournisseur, de déposer une demande de aide auprès de l'Ademe et également du Conseil Régional.

En conséquence, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 19 voix pour accepte de déposer des demandes de subvention auprès de l'Ademe et du Conseil Régional.

- **Impôts locaux 2008 Æ état 1288 Mi de recouvrement des impôts locaux**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal l'état 1288 des impôts locaux recouvrés pour l'exercice 2008, émis par la Direction des Services Fiscaux de la Gironde.

Le produit total attendu inscrit au budget 2008 était de 428 060 " - Le produit total recouvré est de 430 514 " .

- **Installations classées Æ SEDE Cestas Æ rapport commissaire enquêteur**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des conclusions du commissaire enquêteur rendues à l'issue de l'enquête publique. L'avis du Conseil Municipal a été pris en compte concernant les épandages de compost prévus sur des parcelles situées sur Sauveterre. Il est écrit notamment : « Les composts ne pouvant prétendre, aux normes en vigueur ne peuvent être épandus sans risque de dégradation de la qualité des eaux souterraines sur les parcelles suivantes.

Secteur Sauveterre de Guyenne : ilots 14 et 15 SCEA (ZP 14 et 15) Mayé Roch et Sandra. »

- **Abris bus Æ accord de principe sur l'installation d'abris bus (Sandrine C)**

Madame Combefreyroux informe le Conseil Municipal qu'elle vient ce jour, de faire le tour du circuit de ramassage scolaire communal avec un technicien du service du Conseil Général compétent en matière d'implantation des abribus. Deux nouveaux emplacements ont été retenus pour l'implantation d'abris-bus aux lieux-dits « Boutefol » et « Bouey ».

Madame Combefreyroux indique que le Conseil Municipal doit donner un accord de principe afin que le dossier puisse être présenté lors de la prochaine Commission Permanente du Conseil Général (mars 2009) . La participation de la commune est de 10 % du coût d'implantation d'un abribus soit 400 " par abris-bus et 800 " pour les deux implantations.

Un conseiller ayant choisi de s'abstenir, le Conseil Municipal donne son accord par 18 voix pour.

- **Sorties scolaires école élémentaire Æ devis transport sortie scolaire**

Sur proposition de Madame Combefreyroux, le Conseil Municipal par 19 voix pour, accepte les deux devis de transport d'un montant de 160 " et de 190 " ttc présentés par l'école élémentaire de Sauveterre de Guyenne pour les sorties de 4 classe organisées les 3 et 5 février 2009 pour assister aux représentations du Cirque Gruss à Bordeaux.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour compte tenu de la proximité de la date mais souhaiterait à l'avenir que les sorties scolaires soient planifiées et budgétisées si possible dès le début de l'année scolaire, sans attendre le dernier moment pour faire valider les devis. Madame Mery indique en outre que l'association « Pour l'école » dispose de financement notamment pour les sorties scolaires.

La commission Education devra étudier cette question en partenariat avec l'école et l'association Pour l'École.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Barrière fait le point sur l'état des deux terrains de football de Bonard et du Closet. Ces deux terrains en mauvais état ont déjà fait l'objet de travaux de rénovation à plusieurs reprises sans résultat satisfaisant.

Plusieurs entreprises ont été contactées et devant la multiplicité des propositions d'intervention (globale pour les deux terrains) dont les coûts s'échelonnent de 20 000 à 220 000 " voire 400 000 " (pour un équipement en gazon synthétique), un prestataire a conseillé de solliciter les services d'un expert pour déterminer les besoins.

Cette intervention permettrait entre autres, concernant le terrain de Bonard, de déterminer l'origine du dysfonctionnement du dispositif de drainage, puisque d'après les agents communaux, ce problème persiste depuis la construction du terrain. Monsieur Barrière serait d'avis d'opter dans un premier temps pour une expertise des deux terrains et a pris contact à cet effet avec le cabinet d'experts en terrains de sport, Pelouse Sport Conseil, doté de sérieuses références en la matière.

La mission d'expertise proposée s'élève à 1800 " ht pour le terrain de Bonard et 1000 " ht pour le terrain du Closet majorée de 440 " pour les analyses chimiques, physique et biologique des deux terrains. Soit une prestation globale de 3240 " ht soit 3 875,04 " ttc.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Barrière de rassurer, concernant le terrain de Bonard, que cette expertise soit bien opposable au constructeur. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, émet un avis favorable à ces deux expertises.

Monsieur le Maire ajoute qu'après discussions avec le club de football, le souhait à terme serait que le terrain de Bonard, dans mesure où il serait dédié à l'école de foot, soit repris par la Communauté de Communes afin de concentrer sur la base de Bonard toutes les activités jeunesse. En effet, ce terrain n'est actuellement doté ni de tribune, ni de éclairage, ni de guichet, ce qui limite l'organisation de match, alors que le stade du Closet dispose de tous les équipements et nécessite juste une remise en état. En outre, le stade du Closet est sur un relief, entouré d'un talus, ce qui permet, en cas de match payant, de faire fonctionner la billetterie pour accéder au terrain.

• Boîte aux lettres

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des requêtes anonymes relevées dans la boîte aux lettres de la mairie

- l'une se plaignant de ne plus lire de compte-rendu des séances du Conseil Municipal dans les journaux locaux
- l'autre faisant remarquer que les pancartes publicitaires de la « Pizzeria » abondent sur le territoire de la commune et qu'il ne faudrait pas que chaque commerce en face autant

S'agissant de la publication des comptes-rendus des séances du Conseil Municipal, Monsieur le Maire fait savoir que celles-ci sont portées sur le blog communal, mais également affichées à la porte de la mairie et depuis le mois dernier, transmises aux correspondants locaux de presse.

Concernant la signalétique sur le territoire, Monsieur le Maire rappelle qu'un projet commun est à l'étude pour l'ensemble du territoire de l'Entre-deux-Mers dans le cadre du « pôle excellence rurale », l'objectif étant de supprimer tous les panneaux non-conformes et d'installer une signalétique sur tout le territoire. L'étude en cours a été notamment financée par l'état dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale %no-tourisme.

Monsieur le Maire regrette que ces remarques soient anonymes ce qui ne permet pas de répondre directement à leur auteur.

Repas brutes jugées non banalisables

Monsieur Puaud informe le Conseil Municipal que le bureau d'étude Téréo vient de terminer les investigations et a remis son rapport écrit concernant le « diagnostic pollution » des décharges brutes situées aux lieux-dits « Maurice » et « Stade ». Ces conclusions seront communiquées à la commission Développement Durable ainsi qu'aux services de la Préfecture.

- **Salle des fêtes utilisations hivernales** **É non limités aux quines** **vérifier les coordonnées Gilles Bussac**

Monsieur Bussac suggère que le point soit fait sur l'utilisation hivernale de la salle des fêtes et souhaite qu'elle ne soit pas limitée à l'organisation de quines. Monsieur Barrière signale à Monsieur Bussac que toutes les associations se sont réunies pour faire le planning d'utilisation de la salle des fêtes. Monsieur Bussac remarque que l'ACCA n'a pas reçu d'invitation à cette réunion. Patrick Barrière vérifiera que l'ACCA est bien sur la liste des associations qui ont été invitées à cette réunion. Il veillera à ce qu'elle le soit lors de la prochaine édition.

Agenda

- **Repas CCAS**

Le repas des Séniors organisé par le CCAS se tiendra à la salle des fêtes de Saint Brice le 21 janvier 2009 à 12 h.

- **VÊ ux du Conseil Municipal** **É** le 16 janvier 2009 à 18 h 30 à la salle des fêtes
- **Foire au matériel d'occasion** - Dernier week-end de janvier.
- **Fête des vins** **É** Madame Combefreyroux fait appel aux bonnes volontés pour organiser le cru 2009 de la Fête des Vins . L'assemblée générale de l'association se tiendra le 4 février 2009 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.